

# Newsletter de l'ULIS

## L'info

### L'attestation de compétences professionnelles :



Compétences professionnelles générales liées au CAP	
<b>Compétences professionnelles générales liées au CAP</b>	<b>Compétences professionnelles générales liées au CAP</b>
<b>Compétences professionnelles générales liées au CAP</b>	<b>Compétences professionnelles générales liées au CAP</b>
<b>Compétences professionnelles générales liées au CAP</b>	<b>Compétences professionnelles générales liées au CAP</b>

L'attestation de compétences professionnelles est délivrée aux élèves préparant un CAP et ayant un PPS (projet personnalisé de scolarisation). Ainsi tous les élèves de l'ULIS se voient-ils remettre une attestation de compétences à l'issue de leurs deux années d'accompagnement en ULIS, mais le contenu de cette attestation diffère pour chacun d'eux puisqu'il ne mentionne que les compétences acquises par chaque élève.

Les compétences listées sont extraites du référentiel de certification (RC) du diplôme préparé, elles sont identifiées en collégialité par les professeurs à partir des activités attendues dans le référentiel d'activités professionnelles (RAP) et des compétences attendues dans les domaines généraux. Son objet est de donner aux élèves qui n'obtiendraient pas le CAP une trace probante et lisible par le futur employeur de leurs savoir-faire acquis à l'issue de leur formation.

Les attestations de compétences sont éditées au sein de l'établissement qui les émet et sont remises par le Recteur de l'académie.

## L'astuce du mois

*" Quand je ne lis pas à haute voix, je ne comprends rien..... donc je n'ai pas le choix : je regarde la feuille... et puis je regarde les autres comprendre..."*

(Frédérique Lahalle \* - "Vivre avec la dyslexie"- 2010 ISBN 978-2-912489-89-0

Lorsque des difficultés de lecture existent, c'est le texte lui-même qui empêche le lecteur d'accéder aux informations qu'il contient, à la compréhension des concepts qu'il veut transmettre. Le texte joue comme un codage qui n'est pas déchiffré correctement. En conséquence, l'évaluation du degré d'appropriation du contenu du texte ne peut plus être réalisée car c'est le processus, ici la maîtrise de la lecture et la qualité de son interprétation, qui devient l'objet de l'évaluation et non l'objectif : l'acquisition de la connaissance exposée ou l'accomplissement de la tâche attendue.

Cette difficulté cognitive ne se retrouve pas exclusivement chez des dyslexiques, elle touche également des élèves en retard de lecture ou bien ayant une maîtrise approximative de la grammaire ou encore un répertoire de vocabulaire insuffisant, ou encore allophones.

Ce piège textuel peut-il cependant être contourné par une traduction orale de l'écrit ? Pas forcément car l'auteur de la phrase citée en introduction nous dit aussi que :

*"... (ayant) une mémoire auditive assez défaillante, avec les consignes orales, je faisais ce que je pouvais ..."*

Ce qui ressort alors, c'est que parfois, l'action de former les mots en mettant en œuvre la mécanique de l'élocution, lire à voix haute donc, peut favoriser, par l'activation d'autres processus cérébraux, la compréhension de l'information ou du concept qu'un texte vise à transmettre.

Pour d'autres, une simple reformulation orale par une tierce-personne pourra-t-elle suffire, pour d'autres encore ce sera une représentation imagée qui opérera, ou l'illustration par un exemple. Et c'est cela l'astuce direz-vous ! Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en cas de difficulté de compréhension du langage écrit, c'est la multiplication des entrées qui doit être explorée. Notamment, la lecture des consignes, à voix haute, comme nous l'avons tous fait, avant d'effectuer un travail, est le "petit plus" qu'il ne faut pas négliger, le temps que l'on consacre à cette lecture à voix haute sera le temps dix fois gagné pour les explications à postériori qui ne seront pas demandées. Et au-delà d'être un confort pour la compréhension des élèves en difficulté de lecture, cela s'avèrera être une entrée possible pour quelques-uns pour qui les mots alignés, même dans leur langue maternelle, ne portent de message que si on les traduit.

M.L.

\* F.Lahalle, dyslexique, bachelière, infirmière, institutrice, institutrice spécialisée, responsable de formation à l'INS HEA Suresnes.

Octobre 2015

## Que deviennent-ils ?

En juin 2015, ils ont obtenu une attestation de compétence et leur CAP:

- **A.A.** (cuisine) a intégré la mention complémentaire "traiteur" en alternance, ouverte par le Greta des Yvelines, qui a commencé le 09/11/2015.
- **A.C.** (restaurant) a été embauchée en CDD le 15/08/2015 pour 4 mois au restaurant "Les Templiers" à Elancourt.
- **X.P.** (cuisine) est en recherche d'emploi, deux offres pertinentes sont en phase de concrétisation :
  - 1) embauche à temps plein au service de restauration du lycée Jules Ferry à Versailles
  - 2) embauche à l'ESAT Noël le Gaud à Puteaux
- **J.P.** (cuisine) a intégré la mention complémentaire "Dessert en restaurant".

## 4 élèves ont obtenu le CFG (certificat de formation générale à la session 2015

Pour les élèves inscrits dans un dispositif ULIS le CFG consiste en 3 éléments :

- 1) **un dossier** de 6 pages recto-verso maximum constitué par l'élève seul et en ULIS et élaboré à partir de l'expérience professionnelle ou des activités réalisées en stage ou encore d'un centre d'intérêt personnel. Sa rédaction implique l'usage de TUIIC.
- 2) **un oral** d'une durée de 20 min s'appuyant sur le dossier
- 3) **la validation du palier 2 pour 5 compétences du socle commun :**
  - Maîtrise de la langue française
  - Principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique
  - Maîtrise des TUIIC
  - Compétences civiques et sociales
  - Autonomie et initiative